

Ville de Vaires-sur-Marne
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatorze mars, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

PRESENTS :

Mme Edmonde JARDIN, *Maire*

M. Yohann DESFOUX, Mme Monique COULAIS, M. Rémy VILCOCQ, M. Jean-Charles RAMIREZ, Mme Catherine CHIOCARELLO, M. Didier DESFOUX, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, *Adjoint au Maire*

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Jean-Claude FAURE, M. Roger STADTFELD, Mme Martine AUDY-SCHMITT, Mme Agnès ALENDA, M. François BROCHE, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Claire SCHAEGIS, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Synthia GATIBELZA, M. Daniel WATHLE, Mme Céline RECULET, Mme Isabelle SAUSSET, M. Paul GODICHE, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Jean-Claude FEDER, M. Erick NILES, M. Frédéric VAUBOURG, Mme Scarlett BERGAGNA
Conseillers Municipaux

POUVOIRS :

Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA Adjointe au Maire à Mme Béatrice BOCH Adjointe au Maire, Mme Pauline PRILLARD Conseillère Municipale à M. François BROCHE Conseiller Municipal, Mme Marine MOGENNI Conseillère Municipale à M. Vincent BUI-HUU-TAI Conseiller Municipal, M. Mickael MAYER Conseiller Municipal à Mme Marie-José LEVEILLE Conseillère Municipale,

Secrétaire de séance : Monsieur Didier DESFOUX, Adjoint au Maire

Date de convocation

08/03/2023

Date d'affichage

20/03/2023

Nombre de conseillers

En exercice : **33**

Présents : **29**

Votants : **33**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE RÉGIONALE DE
SANTÉ (ARS) D'ILE-DE-FRANCE AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION
RÉGIONAL POUR L'ACQUISITION ET L'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DU
CABINET MÉDICAL ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE
SUBVENTIONNEMENT**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du 17 février 2022 fixant pour l'année 2022 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du Fonds d'Intervention Régional et le montant des transferts prévus à l'article L174-1-2 du Code de la Sécurité Sociale,

VU la circulaire N° SGMCAS/Pôle Santé-ARS/2022/44 du 16 février 2022 relative aux modalités de mise en œuvre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) en 2022,

VU la délibération n°06 du Conseil Municipal en date du 15 mars 2022 portant acquisition d'un plateau de locaux administratifs situé au sein de la parcelle n°AD 52 sise 1 rue de Champfleuri (Zac du Gué de Launay) à Vaires-sur-Marne,

VU le protocole d'accord, en date du 06 juillet 2017, signé entre l'URPS-ML et l'ARS,

VU le projet de convention, ci-annexé,

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal a approuvé, lors de la séance du 15 mars 2022, l'acquisition d'un cabinet médical au sein de la ZAC de l'Aulnay à Vaires-sur-Marne afin de faciliter l'installation de médecins généralistes,

CONSIDÉRANT que la commune a la possibilité de solliciter, au titre du Fonds d'Intervention Régional, 40% du montant de l'acquisition et des travaux d'aménagement du local, soit un montant de 223 193 euros,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

APRES en avoir délibéré,

PAR 28 voix pour,

5 abstentions (M. WATHLE, Mme RECULET, M. NILES, M. VAUBOURG, Mme BERGAGNA)

0 voix contre.

ARTICLE 1 : SOLLICITE une subvention auprès de l'ARS Ile-de-France, au titre du Fonds d'Intervention Régional au taux le plus élevé, soit 40% du montant de l'acquisition et des travaux d'aménagement du local, correspondant à un montant de 223 193 euros,

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention de subventionnement à passer avec l'ARS Ile-de-France, ci-annexée,

ARTICLE 3 : AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention de subventionnement ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
En Mairie, le 14 mars 2023,



Le Maire,

Edmonde JARDIN



Accusé de réception en préfecture
077-217704790-20230314-140323-01-DE
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023

Ville de Vaires-sur-Marne
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatorze mars, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

PRESENTS :

Mme Edmonde JARDIN, *Maire*

M. Yohann DESFOUX, Mme Monique COULAIS, M. Rémy VILCOCQ, M. Jean-Charles RAMIREZ, Mme Catherine CHIOCARELLO, M. Didier DESFOUX, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, *Adjoint au Maire*

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Jean-Claude FAURE, M. Roger STADTFELD, Mme Martine AUDY-SCHMITT, Mme Agnès ALENDA, M. François BROCHE, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Claire SCHAEGIS, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Synthia GATIBELZA, M. Daniel WATHLE, Mme Céline RECULET, Mme Isabelle SAUSSET, M. Paul GODICHE, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Jean-Claude FEDER, M. Erick NILES, M. Frédéric VAUBOURG, Mme Scarlett BERGAGNA
Conseillers Municipaux

POUVOIRS :

Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA Adjointe au Maire à Mme Béatrice BOCH Adjointe au Maire, Mme Pauline PRILLARD Conseillère Municipale à M. François BROCHE Conseiller Municipal, Mme Marine MOGENNI Conseillère Municipale à M. Vincent BUI-HUU-TAI Conseiller Municipal, M. Mickael MAYER Conseiller Municipal à Mme Marie-José LEVEILLE Conseillère Municipale,

Secrétaire de séance : Monsieur Didier DESFOUX, Adjoint au Maire

Date de convocation

08/03/2023

Date d'affichage

20/03/2023

Nombre de conseillers

En exercice : **33**

Présents : **29**

Votants : **33**

**OBJET : CONVENTION UNIQUE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES
DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE
SEINE-ET-MARNE POUR L'ANNÉE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 22, 23-I, 24 alinéa 2 et 25,

VU la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne,

VU la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne du 25 novembre 2021 approuvant les termes de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de Seine-et-Marne,

VU le projet de convention, ci-annexé,

CONSIDÉRANT que la loi du 26 janvier 1984 prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de gestion de la Fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département,

CONSIDÉRANT que ces missions sont notamment détaillées aux articles 23-I, 24 alinéa 2 et 25 de la loi précitée et que leur périmètre couvre les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL,

CONSIDÉRANT que la commune de Vaires-sur-Marne pourra ainsi faire appel au centre de gestion pour l'exercice de ces missions, uniquement en cas de besoin et par l'émission d'un bon de commande dédié,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

APRES en avoir délibéré,

PAR 33 voix pour,
0 abstention,
0 voix contre.

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention unique relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne, ci-annexée,


ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
En Mairie, le 14 mars 2023,

Le Maire,


Edmonde JARDIN



Accusé de réception en préfecture
077-217704790-20230314-140323-02-DE
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023

Ville de Vaires-sur-Marne
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatorze mars, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

PRESENTS :

Mme Edmonde JARDIN, ***Maire***

M. Yohann DESFOUX, Mme Monique COULAIS, M. Rémy VILCOCQ, M. Jean-Charles RAMIREZ, Mme Catherine CHIOCARELLO, M. Didier DESFOUX, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, ***Adjoint au Maire***

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Jean-Claude FAURE, M. Roger STADTFELD, Mme Martine AUDY-SCHMITT, Mme Agnès ALENDA, M. François BROCHE, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Claire SCHAEGIS, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Synthia GATIBELZA, M. Daniel WATHLE, Mme Céline RECULET, Mme Isabelle SAUSSET, M. Paul GODICHE, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Jean-Claude FEDER, M. Erick NILES, M. Frédéric VAUBOURG, Mme Scarlett BERGAGNA
Conseillers Municipaux

POUVOIRS :

Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA Adjointe au Maire à Mme Béatrice BOCH Adjointe au Maire, Mme Pauline PRILLARD Conseillère Municipale à M. François BROCHE Conseiller Municipal, Mme Marine MOGENNI Conseillère Municipale à M. Vincent BUI-HUU-TAI Conseiller Municipal, M. Mickael MAYER Conseiller Municipal à Mme Marie-José LEVEILLE Conseillère Municipale,

Secrétaire de séance : Monsieur Didier DESFOUX, Adjoint au Maire

Date de convocation

08/03/2023

Date d'affichage

20/03/2023

Nombre de conseillers

En exercice : **33**

Présents : **29**

Votants : **33**

**OBJET : CONVENTION DE FORMATION PRÉALABLE A L'ARMEMENT ET DE
FORMATION D'ENTRAINEMENT DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE
AVEC LA COMMUNE D'EMERAINVILLE**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Sécurité Intérieure,

VU le projet de convention ci-annexé,

CONSIDÉRANT que les agents de police municipale armés ont l'obligation d'effectuer deux séances d'entraînement minimum par an,

CONSIDÉRANT que ces formations permettent de maintenir le niveau de compétence des agents de police municipale requis pour le maniement et l'usage des armes,

CONSIDÉRANT que les moniteurs en maniement des armes de la commune d'Emerainville, agents de Police Municipale agréés, assermentés, sont également titulaires du certificat de moniteur de Police Municipale en maniement des armes,

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'établir une convention avec la commune d'Emerainville afin que les formations préalables à l'armement et les formations d'entraînement soient assurées par les moniteurs en maniement d'armes de cette commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

APRES en avoir délibéré,

PAR 30 voix pour,
0 abstention,
3 voix contre (Mme SAUSSET, M. GODICHE, M. FEDER).

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de formation préalable à l'armement et de formation d'entraînement des agents de police municipale entre la commune de Vaires-sur-Marne et la commune d'Emerainville, ci-annexée,

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
En Mairie, le 14 mars 2023,

Le Maire,



Edmonde JARDIN

Ville de Vaires-sur-Marne
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatorze mars, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire, _____

PRESENTS :

Mme Edmonde JARDIN, *Maire*

M. Yohann DESFOUX, Mme Monique COULAIS, M. Rémy VILCOCCQ, M. Jean-Charles RAMIREZ, Mme Catherine CHIOCARELLO, M. Didier DESFOUX, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, *Adjoint au Maire*

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Jean-Claude FAURE, M. Roger STADTFELD, Mme Martine AUDY-SCHMITT, Mme Agnès ALENDA, M. François BROCHE, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Claire SCHAEGIS, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Synthia GATIBELZA, M. Daniel WATHLE, Mme Céline RECULET, Mme Isabelle SAUSSET, M. Paul GODICHE, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Jean-Claude FEDER, M. Erick NILES, M. Frédéric VAUBOURG, Mme Scarlett BERGAGNA
Conseillers Municipaux

POUVOIRS :

Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA Adjointe au Maire à Mme Béatrice BOCH Adjointe au Maire, Mme Pauline PRILLARD Conseillère Municipale à M. François BROCHE Conseiller Municipal, Mme Marine MOGENNI Conseillère Municipale à M. Vincent BUI-HUU-TAI Conseiller Municipal, M. Mickael MAYER Conseiller Municipal à Mme Marie-José LEVEILLE Conseillère Municipale,

Secrétaire de séance : Monsieur Didier DESFOUX, Adjoint au Maire

Date de convocation

08/03/2023

Date d'affichage

20/03/2023

Nombre de conseillers

En exercice : **33**

Présents : **29**

Votants : **33**

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 2019-828 de la transformation de la fonction publique,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'adapter les emplois aux besoins de la collectivité en procédant aux recrutements sur les postes vacants,

CONSIDÉRANT qu'il convient de pourvoir au poste de directeur des services techniques par l'emploi d'un ingénieur principal, au poste de référent juridique par l'emploi d'un attaché territorial et au poste de coordinatrice de la Petite Enfance par l'emploi d'un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

APRES en avoir délibéré,

PAR 33 voix pour,
0 abstention,
0 voix contre.

ARTICLE 1 : APPROUVE la création d'un poste d'ingénieur principal,

ARTICLE 2 : APPROUVE la création d'un poste d'attaché territorial,

ARTICLE 3 : APPROUVE la création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle,

ARTICLE 4 : DIT que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au Budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
En Mairie, le 14 mars 2023,

Le Maire,



Edmonde JARDIN

Accusé de réception en préfecture
077-217704790-20230314-140323-04-DE
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023

Ville de Vaires-sur-Marne
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatorze mars, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

PRESENTS :

Mme Edmonde JARDIN, *Maire*

M. Yohann DESFOUX, Mme Monique COULAIS, M. Rémy VILCOCQ, M. Jean-Charles RAMIREZ, Mme Catherine CHIOCARELLO, M. Didier DESFOUX, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, *Adjoint au Maire*

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Jean-Claude FAURE, M. Roger STADTFELD, Mme Martine AUDY-SCHMITT, Mme Agnès ALENDA, M. François BROCHE, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Claire SCHAEGIS, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Synthia GATIBELZA, M. Daniel WATHLE, Mme Céline RECULET, Mme Isabelle SAUSSET, M. Paul GODICHE, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Jean-Claude FEDER, M. Erick NILES, M. Frédéric VAUBOURG, Mme Scarlett BERGAGNA
Conseillers Municipaux

POUVOIRS :

Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA Adjointe au Maire à Mme Béatrice BOCH Adjointe au Maire, Mme Pauline PRILLARD Conseillère Municipale à M. François BROCHE Conseiller Municipal, Mme Marine MOGENNI Conseillère Municipale à M. Vincent BUI-HUU-TAI Conseiller Municipal, M. Mickael MAYER Conseiller Municipal à Mme Marie-José LEVEILLE Conseillère Municipale,

Secrétaire de séance : Monsieur Didier DESFOUX, Adjoint au Maire

Date de convocation

08/03/2023

Date d'affichage

20/03/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

**OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-VALLÉE DE LA MARNE POUR
L'ANNÉE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5216-5 et D2311-15,

VU la délibération Conseil Communautaire en date du 9 février 2023 relative à l'adoption du rapport d'activité et de développement durable pour l'année 2022,

VU le rapport d'activité et de développement durable pour l'année 2022 de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne,

CONSIDÉRANT que le Code général des collectivités territoriales impose aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale de produire un rapport sur leur situation en matière de développement durable,

CONSIDÉRANT que par un courrier en date du 10 février 2023, la Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne a transmis son rapport d'activité et de développement durable pour l'année 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

APRES en avoir délibéré,

PAR 30 voix pour,
0 abstention,
0 voix contre,
3 NPPAV (Mme SAUSSET, M. GODICHE, M. FEDER).

ARTICLE 1 : PREND ACTE du rapport d'activité et de développement durable 2022 de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne,

ARTICLE 2 : PRÉCISE que ces documents seront tenus à disposition du public.

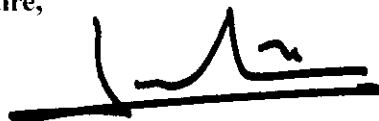
ARTICLE 3 : PRÉCISE que cette délibération sera notifiée au Président de la Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
En Mairie, le 14 mars 2023,

Le Maire,



Edmonde JARDIN

Ville de Vaires-sur-Marne
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatorze mars, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

PRESENTS :

Mme Edmonde JARDIN, *Maire*

M. Yohann DESFOUX, Mme Monique COULAIS, M. Rémy VILCOQC, M. Jean-Charles RAMIREZ, Mme Catherine CHIOCARELLO, M. Didier DESFOUX, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, *Adjoint au Maire*

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Jean-Claude FAURE, M. Roger STADTFELD, Mme Martine AUDY-SCHMITT, Mme Agnès ALENDA, M. François BROCHE, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Claire SCHAEGIS, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Synthia GATIBELZA, M. Daniel WATHLE, Mme Céline RECULET, Mme Isabelle SAUSSET, M. Paul GODICHE, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Jean-Claude FEDER, M. Erick NILES, M. Frédéric VAUBOURG, Mme Scarlett BERGAGNA
Conseillers Municipaux

POUVOIRS :

Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA Adjointe au Maire à Mme Béatrice BOCH Adjointe au Maire, Mme Pauline PRILLARD Conseillère Municipale à M. François BROCHE Conseiller Municipal, Mme Marine MOGENNI Conseillère Municipale à M. Vincent BUI-HUU-TAI Conseiller Municipal, M. Mickael MAYER Conseiller Municipal à Mme Marie-José LEVEILLE Conseillère Municipale,

Secrétaire de séance : Monsieur Didier DESFOUX, Adjoint au Maire

Date de convocation

08/03/2023

Date d'affichage

20/03/2023

Nombre de conseillers

En exercice : **33**

Présents : **29**

Votants : **33**

**OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE
GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ILE-DE-FRANCE POUR L'ANNÉE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France pour l'année 2021,

CONSIDÉRANT que la commune de Vaires-sur-Marne est membre du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France,

CONSIDÉRANT que cet établissement public exerce le rôle d'autorité organisatrice de la distribution de gaz et d'électricité pour le compte de la commune,

CONSIDÉRANT que le rapport annuel d'activité pour l'année 2021 a été notifié à la commune par courrier le 3 décembre 2022,

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il appartient au maire de la commune de communiquer ce rapport au conseil municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

APRES en avoir délibéré,

PAR 30 voix pour,
0 abstention,
0 voix contre,
3 NPPAV (Mme SAUSSET, M. GODICHE, M. FEDER).

ARTICLE 1 : PREND ACTE du rapport d'activité du SIGEIF pour l'année 2021,

ARTICLE 2 : PRÉCISE que ces documents seront tenus à disposition du public.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
En Mairie, le 14 mars 2023,

Le Maire,



Edmonde JARDIN

Ville de Vaires-sur-Marne
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatorze mars, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

PRESENTS :

Mme Edmonde JARDIN, *Maire*

M. Yohann DESFOUX, Mme Monique COULAIS, M. Rémy VILCOCQ, M. Jean-Charles RAMIREZ, Mme Catherine CHIOCARELLO, M. Didier DESFOUX, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, *Adjoint au Maire*

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Jean-Claude FAURE, M. Roger STADTFELD, Mme Martine AUDY-SCHMITT, Mme Agnès ALENDA, M. François BROCHE, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Claire SCHAEGIS, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Synthia GATIBELZA, M. Daniel WATHLE, Mme Céline RECULET, Mme Isabelle SAUSSET, M. Paul GODICHE, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Jean-Claude FEDER, M. Erick NILES, M. Frédéric VAUBOURG, Mme Scarlett BERGAGNA
Conseillers Municipaux

POUVOIRS :

Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA Adjointe au Maire à Mme Béatrice BOCH Adjointe au Maire, Mme Pauline PRILLARD Conseillère Municipale à M. François BROCHE Conseiller Municipal, Mme Marine MOGENNI Conseillère Municipale à M. Vincent BUI-HUU-TAI Conseiller Municipal, M. Mickael MAYER Conseiller Municipal à Mme Marie-José LEVEILLE Conseillère Municipale,

Secrétaire de séance : Monsieur Didier DESFOUX, Adjoint au Maire

Date de convocation

08/03/2023

Date d'affichage

20/03/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

**OBJET : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA PASSATION
D'UN MARCHÉ PUBLIC RELATIF A LA FOURNITURE DE PAPIER CONSTITUÉ
PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS – VALLÉE DE LA MARNE**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment l'article L2113-6,

VU l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI/n°19 du 13 juillet 2022, portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne (CAPVM),

VU le projet de convention, ci-annexé,

CONSIDÉRANT que la commune de Vaires-sur-Marne, en tant qu'acheteur public, a la possibilité de procéder à une mutualisation de ses besoins avec d'autres acheteurs, et créer ainsi un groupement de commandes,

CONSIDÉRANT que les groupements de commande ont vocation à rationaliser les achats en permettant de réaliser des économies d'échelle, mais également à être plus efficace en mutualisant les procédures de passation d'un marché,

CONSIDÉRANT qu'en vue de la passation d'un marché relatif à la fourniture de papier, la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne a porté l'initiative de la création d'un groupement de commande composé notamment de la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne, des communes de Torcy et de Pontault – Combault ainsi que du CCAS de Pontault – Combault,

CONSIDÉRANT que compte tenu de l'intérêt que présente un tel groupement, il est opportun que la commune de Vaires-sur-Marne adhère à celui-ci,

CONSIDÉRANT que la commission d'appel d'offres du groupement est composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant de chaque membre du groupement,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

APRES en avoir délibéré,

PAR 23 voix pour,

10 abstentions (M. WATHLE, Mme REULET, M. NILES, M. VAUBOURG, Mme BERGAGNA, Mme SAUSSET, M. GODICHE, M. FEDER, Mme MOGENNI, M. BUI-HUU-TAI),

0 voix contre.

ARTICLE 1 : APPROUVE l'adhésion de la commune de Vaires-sur-Marne au groupement de commande pour la passation d'un marché public relatif à la fourniture de papier,

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention de groupement de commande, ci-annexée,

ARTICLE 3 : AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à cette affaire,

ARTICLE 4 : DIT qu'il ne sera pas procédé au scrutin secret pour l'élection du représentant de la commune à la commission d'appel d'offres du groupement de commande relatif à la fourniture de papier,

ARTICLE 5 : PROCEDE à la désignation d'un représentant de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes parmi les membres de la commission d'appel d'offres de la commune ayant voix délibérative, ainsi qu'un suppléant,

Sont élus :


Titulaire	Suppléant
- Madame Edmonde JARDIN	- Madame Béatrice BOCH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
En Mairie, le 14 mars 2023,

Le Maire,


Edmonde JARDIN



Accusé de réception en préfecture
077-217704790-20230314-140323-07-DE
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023

Ville de Vaires-sur-Marne
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatorze mars, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

PRESENTS :

Mme Edmonde JARDIN, *Maire*

M. Yohann DESFOUX, Mme Monique COULAIS, M. Rémy VILCOCCQ, M. Jean-Charles RAMIREZ, Mme Catherine CHIOCARELLO, M. Didier DESFOUX, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, *Adjoint au Maire*

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Jean-Claude FAURE, M. Roger STADTFELD, Mme Martine AUDY-SCHMITT, Mme Agnès ALENDA, M. François BROCHE, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Claire SCHAEGIS, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Synthia GATIBELZA, M. Daniel WATHLE, Mme Céline RECULET, Mme Isabelle SAUSSET, M. Paul GODICHE, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Jean-Claude FEDER, M. Erick NILES, M. Frédéric VAUBOURG, Mme Scarlett BERGAGNA

Conseillers Municipaux

POUVOIRS :

Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA Adjointe au Maire à Mme Béatrice BOCH Adjointe au Maire, Mme Pauline PRILLARD Conseillère Municipale à M. François BROCHE Conseiller Municipal, Mme Marine MOGENNI Conseillère Municipale à M. Vincent BUI-HUU-TAI Conseiller Municipal, M. Mickael MAYER Conseiller Municipal à Mme Marie-José LEVEILLE Conseillère Municipale,

Secrétaire de séance : Monsieur Didier DESFOUX, Adjoint au Maire

Date de convocation

08/03/2023

Date d'affichage

20/03/2023

Nombre de conseillers

En exercice : **33**

Présents : **29**

Votants : **33**

OBJET : DÉNOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le plan annexé,

CONSIDÉRANT que la commune de Vaires-sur-Marne connaît un développement foncier au sud du rond-point du canal qui desservait jusque-là uniquement l'entrée de la base de loisirs située route de Torcy et futur site Olympique pour les Jeux Olympiques de Paris 2024,

CONSIDÉRANT qu'en préfiguration de ces futures installations et afin de faciliter l'activité des services postaux, le repérage pour les services de secours, l'activité d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, ou encore les raccordements pour la pose de compteur d'eau, d'électricité, de fibre, il convient d'identifier clairement les adresses de ces immeubles et de procéder, en premier lieu à nomination de la voie dans laquelle ils se situent,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

APRES en avoir délibéré,

PAR 23 voix pour,

7 abstentions (M. WATHLE, Mme REULET, M. NILES, M. VAUBOURG, Mme BERGAGNA, Mme SAUSSET, M. GODICHE, M. FEDER, Mme MOGENNI, M. BUI-HUU-TAI,

3 voix contre (Mme SAUSSET, M. GODICHE, M. FEDER).

ARTICLE 1 : APPROUVE la dénomination suivante de la voie desservant l'entrée de l'Île de loisirs de Vaires-sur-Marne, le futur siège de la Fédération Française de Canoë-Kayak et le futur site touristique porté par la société Bouygues Immobilier en cours de développement, telle qu'elle ressort du plan annexé à la présente délibération :

- **Chemin de la Victoire**

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
En Mairie, le 14 mars 2023,

Le Maire,



Edmonde JARDIN

Ville de Vaires-sur-Marne
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatorze mars, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

PRESENTS :

Mme Edmonde JARDIN, *Maire*

M. Yohann DESFOUX, Mme Monique COULAIS, M. Rémy VILCOQCQ, M. Jean-Charles RAMIREZ, Mme Catherine CHIOCARELLO, M. Didier DESFOUX, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, *Adjoint au Maire*

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Jean-Claude FAURE, M. Roger STADTFELD, Mme Martine AUDY-SCHMITT, Mme Agnès ALENDA, M. François BROCHE, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Claire SCHAEGIS, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Synthia GATIBELZA, M. Daniel WATHLE, Mme Céline RECULET, Mme Isabelle SAUSSET, M. Paul GODICHE, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Jean-Claude FEDER, M. Erick NILES, M. Frédéric VAUBOURG, Mme Scarlett BERGAGNA
Conseillers Municipaux

POUVOIRS :

Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA Adjointe au Maire à Mme Béatrice BOCH Adjointe au Maire, Mme Pauline PRILLARD Conseillère Municipale à M. François BROCHE Conseiller Municipal, Mme Marine MOGENNI Conseillère Municipale à M. Vincent BUI-HUU-TAI Conseiller Municipal, M. Mickael MAYER Conseiller Municipal à Mme Marie-José LEVEILLE Conseillère Municipale,

Secrétaire de séance : Monsieur Didier DESFOUX, Adjoint au Maire

Date de convocation

08/03/2023

Date d'affichage

20/03/2023

Nombre de conseillers

En exercice : **33**

Présents : **29**

Votants : **33**

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023 – BUDGET PRINCIPAL

VU l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'un Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu dans toutes les communes de plus de 3500 habitants dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif,

VU la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU le rapport préalable au Débat d'Orientation Budgétaire au titre du Budget principal pour l'exercice 2023,

VU l'article 107 de la Loi n° 2015 - 991 dite Loi NOTRe portant, entres autres, renforcement des informations obligatoires contenues dans le Débat d'Orientation Budgétaire des communes de plus de 3 500 et 10 000 habitants,

VU l'avis de la Commission des Finances,

CONSIDÉRANT que ce Débat d'Orientation Budgétaire dépourvu de tout caractère décisionnel permet d'informer l'Assemblée Délibérante de l'évolution financière de la commune et d'établir les orientations qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

APRES en avoir délibéré,

PAR 25 voix pour,

8 abstentions (M. WATHLE, Mme RECULET, M. NILES, M. VAUBOURG, Mme BERGAGNA, Mme SAUSSET, M. GODICHE, M. FEDER),

0 voix contre.

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE qu'un Rapport d'Orientation Budgétaire préalable au Budget Primitif 2023 a fait l'objet d'un débat au cours de la séance du Conseil Municipal du 14 mars 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
En Mairie, le 14 mars 2023,

Le Maire,


Edmonde JARDIN

Ville de Vaires-sur-Marne
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatorze mars, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

PRESENTS :

Mme Edmonde JARDIN, *Maire*

M. Yohann DESFOUX, Mme Monique COULAIS, M. Rémy VILCOCQ, M. Jean-Charles RAMIREZ, Mme Catherine CHIOCARELLO, M. Didier DESFOUX, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, *Adjoint au Maire*

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Jean-Claude FAURE, M. Roger STADTFELD, Mme Martine AUDY-SCHMITT, Mme Agnès ALENDA, M. François BROCHE, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Claire SCHAEGIS, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Synthia GATIBELZA, M. Daniel WATHLE, Mme Céline RECULET, Mme Isabelle SAUSSET, M. Paul GODICHE, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Jean-Claude FEDER, M. Erick NILES, M. Frédéric VAUBOURG, Mme Scarlett BERGAGNA
Conseillers Municipaux

POUVOIRS :

Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA Adjointe au Maire à Mme Béatrice BOCH Adjointe au Maire, Mme Pauline PRILLARD Conseillère Municipale à M. François BROCHE Conseiller Municipal, Mme Marine MOGENNI Conseillère Municipale à M. Vincent BUI-HUU-TAI Conseiller Municipal, M. Mickael MAYER Conseiller Municipal à Mme Marie-José LEVEILLE Conseillère Municipale,

Secrétaire de séance : Monsieur Didier DESFOUX, Adjoint au Maire

Date de convocation

08/03/2023

Date d'affichage

20/03/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

**OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA
FONDATION DE FRANCE SUITE AU TREMBLEMENT DE TERRE SURVENU EN
TURQUIE ET EN SYRIE**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Fondation de France,

CONSIDÉRANT que le 6 février 2023, deux séismes exceptionnels ont frappé le sud de la Turquie et le nord de la Syrie, faisant plus de de 50 000 morts, des milliers de blessés et détruisant des milliers d'immeubles et bâtiments publics,

CONSIDÉRANT que la Fondation de France, organisme créé par un décret du 9 janvier 1969 et ayant vocation à supporter les actions à caractère philanthropique, a lancé un appel à la solidarité afin d'apporter une aide d'urgence aux milliers de personnes affectées par cette catastrophe naturelle,

CONSIDÉRANT que cet appel aux dons est destiné à déployer des actions de première nécessité pour venir en aide aux victimes et à conduire des actions de reconstruction durable, en s'appuyant sur des associations locales ayant fait leurs preuves auprès des populations affectées par les séismes,

CONSIDÉRANT qu'afin de témoigner du soutien de la commune de Vaires-sur-Marne aux victimes de cette catastrophe naturelle et de leur apporter l'aide nécessaire, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 euros à la Fondation de France,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

APRES en avoir délibéré,

PAR 33 voix pour,
0 abstention,
0 voix contre.

ARTICLE 1 : APPROUVE l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 euros à la Fondation de France, suite au tremblement de terre ayant touché la Turquie et la Syrie,

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'année 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
En Mairie, le 14 mars 2023,

Le Maire,


Edmonde JARDIN

Accusé de réception en préfecture
077-217704790-20230314-140323-10-DE
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023